BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 1 du 30 août 2016

Colza

Campagne 2016-2017

A retenir cette semaine :

- Les semis ne sont pas encore terminés sur la région. Les levées sont retardées par le sec.
- Mise en place des pièges dans les parcelles semées pour surveiller l'arrivée des ravageurs.
- Premiers dégâts de limaces et d'altises constatés sur les parcelles du réseau.

Réseau 2016-2017

Le réseau BSV Bourgogne est actuellement en train de se constituer. Il est rédigé aujourd'hui à partir de 14 parcelles.

Stades des colzas

Les semis sont bien avancés sur la région mais pas encore terminés. L'état de sécheresse de sol et l'absence de pluviométrie dans les jours à venir freinent les derniers semis.
Les stades vont de levée en cours à 4 feuilles du colza.

Les stades des plantes sont très liés aux dates de semis ainsi qu'au niveau de précipitations enregistrées. Les pluies du 18 août sur l'ensemble de la Bourgogne (entre 10 et 40 mm) ont été très favorables aux semis de colza faits autour de cette date.

Emplacement de la parcelle		Date de semis	Stade	% de plantes qui ont atteint le stade
IS-SUR-TILLE	21317	03/08/2016	B4	60%
PRUSLY-SUR-OURCE	21510		B2	50%
COULMIER-LE-SEC	21201	17/08/2016	B2	20%
COURBAN	21202	17/08/2016	B1	50%
SALIGNY	89373	22/08/2016	A	15%
POISEUL-LA-VILLE-ET-LAPERRIERE	21490	23/08/2016	A	70%
SERGINES	89391	23/08/2016	A	15%
BRETIGNY	21107	24/08/2016	A	80%
MONTAGNY-LES-BEAUNE	21423	24/08/2016	Semis	
VIGNOLES	21684	25/08/2016	Semis	100%
CHAMPLOST	89076	26/08/2016	Semis	100%
CHAMPLOST	89076	26/08/2016	Semis	100%
SURGY	58282		Semis	100%
VENOY	89438		Semis	
IRANCY	89202		Hors culture	100%

Mise en œuvre des pièges

Les pièges doivent être mis en place dès l'implantation des colzas.

Ils permettront d'appréhender l'arrivée des insectes en temps réel et de façon très locale pour avoir une lutte contre les ravageurs qui soit adaptée, efficace et raisonnée.
Les pièges sont essentiels pour pouvoir utiliser les seuils de nuisibilité et mesurer les risques sur les parcelles de colza.

Avant la levée de la culture puis en complément de l'observation des plantes, les pièges nous informent sur l'arrivée des ravageurs et leur activité.

Pièges à limaces :

Avant la levée de la culture, l'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres.
Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible de rajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.
Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraiches et humides et en « grattant » la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.

Pièges à limaces (A. Baillet, Terres Inovia)

Les cuvettes jaunes :

Elles se placent au niveau de la végétation sauf pour les grosses altises (altises d'hiver) ou la cuvette doit être enterrée.

Cuvette enterrée (illustration Terres Inovia)

L.Jung, Terres Inovia

Pour capturer l'altise d'hiver ou grosse altise, la cuvette doit être enterrée, bord supérieur à 1-2 cm au dessus du sol.

La plupart des insectes sont attirés par la couleur jaune. L'altise d'hiver fait exception.

On enterre la cuvette dans le sol pour favoriser les captures à l'occasion de ses sauts (piège d'interception). Les altises doivent pouvoir tomber dans le piège au fil de leur avancée dans la parcelle.

Cuvette en végétation (illustration Terres Inovia)

Pour les autres insectes, la cuvette doit être toujours comme "posée" sur la végétation.

Quelques conseils d'usage pour que les pièges soient attractifs :

- Positionner le piège dans le champ en tenant compte des vents dominant et de la proximité d'une ancienne parcelle de colza.
- Remplir la cuvette avec 1 litre d'eau et quelques gouttes de mouillant de type liquide vaisselle (pas trop). Prévoir un bidon plein de ce mélange qui reste dans la parcelle pour faire le niveau de la cuvette.
- Eviter les piétinements qui modifient le contexte de végétation. Si nécessaire, déplacer la cuvette.
- Nettoyer la cuvette jaune pour qu'elle reste attractive. Si la couleur jaune est « passée », changer la cuvette.
- Relever le(les) cuvette(s) toutes les semaines : filtrer les insectes et éventuellement les laisser sécher pour faciliter leur reconnaissance, remplacer l'eau régulièrement, repositionner la cuvette en fonction de la hauteur de la végétation.

Ravageurs

Les premiers insectes susceptibles d'être observés dans les cuvettes sont les altises.
La pression exercée par les altises sur la culture du colza semble croitre. Aussi, il nous semble important de suivre plus précisément la dynamique de colonisation des parcelles et l'activité de ces ravageurs sur la région. De plus, l'apparition de résistances de ces insectes aux insecticides de la famille des pyrethrinoides est avérée depuis 2 ans sur la région Bourgogne et elle se diffuse progressivement sur l'ensemble du territoire.

Il existe plusieurs espèces d'altises sur colza : la petite altise (ou altise des crucifères) et la grosse altise (ou altise d'hiver).
Pour les distinguer, il est indispensable de capturer des individus adultes dans les pièges (enterrés) car ces ravageurs occasionnent les mêmes dégâts sur plantules (morsures circulaires).

Observations : cette semaine
- 66% des parcelles observées ont des morsures d'altises en bordure de parcelles
- 3 parcelles sur 5 observées signalent des morsures circulaires d'altises dans la parcelle.

Altises des crucifères ou petites altises

Il s'agit d'un petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre). Il mesure 2 à 2.5 mm

Petites altises noires sur cotylédons de colza.
Morsures circulaires visibles
(L. Jung, Terres Inovia)

Petite altise bicolore sur 1ere feuille émergente de colza.
(H. Martin, Seine Yonne)

- Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles
- Seuil de nuisibilité : 8 pieds sur 10 portants des morsures, sans dépasser le quart de la surface végétative détruite.

La vigilance doit se porter en priorité en bordure de parcelle. Dans les zones ou des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraine un déplacement de population.

- Observations : aucune capture n'a à ce jour été signalée.

Altises d'hiver ou grosses altises - ADULTES

Il s'agit d'un gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux dorés. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.

Grosse altise adulte (altise d'hiver) (Terres Inovia)

Grosse altise adulte (L. Jung, Terres Inovia)

- Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles
- Seuil de nuisibilité : 8 pieds sur 10 portants des morsures. En cas de levée tardive (après le 1er octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.
- Observations : 1 parcelle du réseau (Is Sur Tille, 21) a piégé 1 individu grosse altise dans la cuvette jaune enterrée.

Limaces

Jeune plant de colza sectionné au niveau de l'hypocotyle par une limace noire.
(H. Martin, service Agro Seineyonne)

Limace noire sur un colza à 1 feuille. Pas de dégât visible sur ce pied. (L. Jung, Terres Inovia)

Malgré les conditions très chaudes et très sèches de ces dernières semaines, le risque limace existe. Les limaces qui ont profité des conditions très humides du printemps ont proliféré et sont descendues dans les sols pour y trouver de l'humidité.
L'humidité des sols, les mottes et les résidus pailleux leurs sont très favorables.
On observe ce début de campagne une majorité de limaces noires, qui se déplacent très facilement à la faveur des situations motteuses et pailleuses. Elles sont peu visibles car situées dans les premiers cm du sol, et elles occasionnent des dégâts en sectionnant les colzas au niveau de l'hypocotyle.

-Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles. La dynamique de végétation est à prendre en compte, avec des attaques davantage problématiques sur des colzas peu poussants que sur des plantes en pleine croissance.

-Seuil de nuisibilité : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour les limaces mais en cas de forte présence, la survie de la culture est en jeu.

-Observations : Malgré le sec et les températures élevées, certaines parcelles déjà levées ont souffert de dégâts de limaces.
3 parcelles sur 6 observées signalent des dégâts de limaces sur feuille avec 5% de plantes avec dégâts (Is Sur Tille et Courban, 21) et 20% des plantes avec dégâts (Prusly sur Ource, 21). Dans cette dernière parcelle, les dégâts de limaces sont observés principalement dans les limons et non dans les terres rouges

Sur la parcelle d'Is sur Tille, le % de plantes avec dégâts est de 15% en bordure. Il est de 20% à Prusly sur Ource.

CEREALES D'HIVER

Activer les leviers agronomiques pour désherber autrement

Rotation, date de semis et travail du sol sont autant de moyens de lutte pour compléter et optimiser l'usage des herbicides.
Les leviers agronomiques du désherbage sont basés sur des techniques culturales en mesure de perturber directement ou indirectement le développement de la flore adventice d'une parcelle cultivée et ainsi faire baisser la pression de salissement. Afin de mieux comprendre l'intérêt de ces leviers agronomiques permettant de réduire les populations d'adventices, il est indispensable de prendre en compte les caractéristiques biologiques qui expliquent les dynamiques d'évolution des différentes espèces.

Dans ce BSV : ROTATION DES CULTURES
Diversifier les rotations et alterner les cultures d'hiver et de printemps en tenant compte des contraintes et pratiques de l'exploitation

Pour lutter contre les graminées d'automne (ray-grass, vulpin, bromes…), l'une des solutions consiste à perturber leurs cycles de développement en introduisant une forte variabilité dans la date de semis des cultures de la rotation. Pour cela, on peut intervenir sur le choix des cultures hiver/printemps et le décalage de la date de semis. Bien qu'efficaces, ils sont souvent délicats à mettre en œuvre, car ils touchent au système de culture.
Le choix d'une rotation diversifiée doit tenir compte de contraintes techniques (type de sol, région, possibilité d'irrigation, …) et économiques (temps de travail, débouchés, …). L'introduction d'une nouvelle culture doit tenir compte également des autres bénéfices pour les cultures suivantes : ainsi l'introduction d'un pois avant un blé ou un colza permet d'améliorer les rendements et de diminuer les doses d'azote.

La rotation des cultures est le premier outil de de lutte contre les adventices (figure 1). L'introduction d'une culture de printemps, dans une rotation colza/blé/orge d'hiver, diminue très fortement la pression des graminées automnales. D'une manière générale, la diversification et l'allongement des rotations évitent la spécialisation de la flore et facilite le désherbage pour deux raisons :

• il est plus facile de gérer une diversité d'adventices qu'une densité très importante d'une seule espèce ;

• en alternant les cultures, l'agriculteur dispose de solutions chimiques à mode d'action différent, limitant ainsi le développement d'individus résistants.

Figure : 1 : effet de la rotation sur la densité d'adventices (Isara, 2004)

Dans les prochains BSV : TRAVAIL DU SOL et PRATIQUES CULTURALES …

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.** Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Recommandations sur les périodes de traitements à privilégier*

- Dans les 3 heures après l'heure du coucher du soleil telle que définie par l'éphéméride, ou ;
- Dans les 3 heures précédant l'heure du coucher du soleil telle que définie par l'éphéméride si la température est inférieure à 12°C

Dans tous les cas, observez vos cultures avant de traiter !

(*) : Il est interdit de traiter en présence d'abeilles, même si le produit comporte la mention « abeilles ».

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et Terres Inovia (Institut technique des producteurs d'oléagineux, de protéagineux, de chanvre et de leurs filières), avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21 - CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD – SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES – EPIS CENTRE – MINOTERIE GAY – SEPAC – ETS RUZE – SRAL - FREDON – KRYSOP – ALTERNATIVE - SAS BRESSON – AGRIDEV – AGRI SUD EST - TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN—SARL LEGUY– AMDIS.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

Avec la participation financière de : ONEMA Office national de l'eau et des milieux aquatiques